

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous êtes domiciliés sur la commune et vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école de Saint-Pancrace :

Les démarches :

Pour inscrire votre enfant, il suffit de compléter le dossier d'inscription et la fiche sanitaire et de le déposer ou de l'envoyer en 2 exemplaires avec les documents suivants :

- Livret de Famille
- Carnet de Santé
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture gaz, électricité...)
- Attestation d'assurance pour l'année scolaire **202x/202x**
- En cas de séparation des parents, le jugement de divorce ou attestation d'avocat statuant sur l'autorité parentale
- Certificat de radiation pour les élèves changeant d'établissement

à :

Mairie de Castellare di Casinca place Sainte Marguerite 20213 Castellare di Casinca
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

04.95.36.50.39 mairiecastellare@orange.fr

(aucun dossier envoyé par mail ne sera accepté)

PREMIERE INSCRIPTION EN MATERNELLE :

L'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans.

Les dossiers sont à déposer mi-juin ou à tout moment si vous arrivez sur la commune en cours d'année.

Sous certaines conditions, les enfants âgés de – de 3 ans au jour de la rentrée peuvent-être admis à l'école, il convient de contacter la mairie

Si vous voulez inscrire votre enfant dans une école située dans une autre commune que celle où vous résidez, vous devez obtenir l'accord du maire de votre commune de résidence et du maire de la commune d'accueil.

INSCRIPTION EN PRIMAIRE

Les dossiers sont à déposer mi-juin ou à tout moment si vous arrivez sur la commune en cours d'année.

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRE ET CANTINE

L'Association Enfance et Jeunesse de Biguglia est en charge de la gestion de la garderie et de la cantine.

Les dossiers sont à renvoyer à l'adresse suivante :